



Le Village de Noël à Hagondange

DU 11 AU 20 DÉCEMBRE 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION



IDENTITÉ

NOM : _____

PRENOM : _____

NOM DE L'ENSEIGNE OU DE L'ASSOCIATION : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TEL : _____ PORTABLE : _____

MAIL : _____

MENTIONS OBLIGATOIRES | CODE APE : _____

N° RCS, RM, RA, ou N° SIRET : _____

PRODUITS COMMERCIALISÉS

Veuillez énumérer exhaustivement les produits qui seront commercialisés, et qui devront s'accorder avec l'esprit de Noël. La vente de produits non référencés ci-après, lors du marché sera prohibée. En outre, ces informations nous permettront de veiller à répartir harmonieusement les exposants et à éviter la proximité de deux offres similairement associables (joindre des photos si possible) :



PRIX DE LA LOCATION PAR CHALET

PERIODE DE LOCATION	TARIFS COMMERCEs OU ASSOCIATIONS DE HAGONDANGE	TARIFS COMMERCEs OU ASSOCIATIONS EXTERIEURS
Période 1 : du ven. 11 au dim. 20 décembre	100,00 euros	160,00 euros

Le tarif comprend la location du chalet équipé, l'alimentation en électricité et le gardiennage de nuit

RÈGLEMENT

Le règlement est OBLIGATOIRE et doit être équivalent à 100% de la somme payée pour la location. Après sélection de votre dossier par la commission d'attribution des chalets, tout désistement entraînera le débit de ce chèque garantissant votre participation (article 6 Clauses du contrat de location)

VENTE DE BOISSONS ET D'ALCOOL

Vous exercez une activité de restauration, vous êtes viticulteur, propriétaire récoltant, vous vendez des alcools ou des produits qui en comportent,

Veuillez cocher l'une des cases ci-dessous afin que nous puissions vous délivrer une demande de débit de boissons temporaire :

- ☐ Boissons sans alcool (limonade, sirops, infusions, café, chocolat, jus de fruits, eau minérale)
- ☐ Boissons fermentées non distillées (vin, cidre, bière, poiré, hydromel)
- ☐ Restauration (gâteaux aromatisés)
- ☐ Liqueurs

BESOINS ÉLECTRIQUES

Les chalets sont pourvus d'un coffret avec prise de courant, d'un disjoncteur 16A et d'un néon. Si vous disposez d'appareils électriques sollicitant une puissance importante, merci de l'indiquer ci-après :

- Nombre et type d'appareils (vitrine frigorifique, gaufrier, friture, four, etc) :

Si mes besoins électriques sont supérieurs à 4KWatt (soit 16A), je précise la puissance sollicitée :
_____ k-watt (ou _____ A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conditions de participation :

- Une commission d'attribution composée des membres de la commission culturelle et de la commission attractivité de la ville, est créée.
- Seuls les exposants étant à même de justifier de leur inscription au Répertoire des Métiers, à la Chambre de Commerce ou au Registre Agricole ou au tribunal concernant les associations, seront acceptés sous réserve de la pertinence de leur offre.
- L'emplacement du chalet attribué à l'exposant par la commission d'attribution, ne pourra être contesté après envoi du plan de situation.
- Si votre candidature n'est pas acceptée par la commission d'attribution l'ensemble des chèques vous sera retourné.

Description de la structure :

- Un chalet en bois d'une surface de 9,20 m² (4m x 2,30m) fermé à clef sous votre responsabilité.
- Equipement électrique, prises de courant (un coffret avec prises et un disjoncteur 16A) et un néon.
- Eclairage, un chauffage infra-rouge et un fil de lumière dans la rainure du bandeau du toit.

Décoration et aménagement :

- La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité et doit s'accorder avec Noël.

PIÈCES À JOINDRE

- Un extrait du RCS, du RM ou du RA d'une validité de moins de deux mois.
- Le contrat rempli, signé, daté engageant votre acceptation des conditions de participation et des sanctions. Une copie vous sera retournée après validation de candidature.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL

DATE :

SIGNATURE :

